

DEPARTEMENT DE LA NIEVRE

MAIRIE
de
Saint-Laurent-L'Abbaye

DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :

En exercice : **11**
Présents : **11**
Votants : **11**

Date de la convocation : **11 septembre 2014**
Date d'affichage : **11 septembre 2014**

SÉANCE DU 23 SEPTEMBRE 2014

L'An deux mille quatorze, le vingt-trois septembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Laurent-L'Abbaye, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur FOURNIER Jean, Maire.

Présents : FOURNIER Jean, Maire ; SZYMANSKI André ; MORLAT Patrice ; LEGUAY Jean-Pierre ;
BONIN Patrick ; MANFREDI Manichanh ; CHARVET Michèle ; THOMAS Jean-Marc ;
BIENFAIT Gustave ; PLATEAUX Stéphanie ; CHIFFRAY Olivier.

Monsieur André SZYMANSKI a été nommé secrétaire de séance.
Monsieur le Maire ouvre la séance et expose ce qui suit.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 9 JUILLET 2014 :

Le procès-verbal de la réunion du 9 juillet 2014, transmis par mail ou par courrier, n'ayant donné lieu à aucune opposition ou réclamation se trouve adopté par l'Assemblée à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de rajouter à l'ordre du jour, les points suivants :

- Acquisitions diverses
- Groupement de commandes « Energie »

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

PROPOSITION D'ACQUISITIONS DIVERSES :

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal les acquisitions suivantes :

1. supports de lettres pour devise (liberté – égalité – fraternité) aux frontons de l'école et de la mairie pour un montant de 149.95€ T.T.C.
2. drapeaux et fixations à l'école pour un montant de 97.08€ T.T.C.
3. cendrier à fixer à « La Grange » pour un montant de 77.01€ T.T.C.
4. détecteurs de fumée et pose : devis de l'entreprise THOMAS : 601.00€ T.T.C.
devis de l'entreprise POINTARD : 384.00€ T.T.C.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE**, à l'unanimité :

- d'accepter l'inscription budgétaire de l'opération intitulée : « Acquisitions diverses »
- de choisir l'entreprise POINTARD pour l'installation des détecteurs de fumée pour la somme de 384.00€ T.T.C.
- d'accepter la totalité de ces propositions pour un montant de 708.04€ T.T.C. + frais de port 54.00€ T.T.C soit un total de 762.04€ T.T.C. arrondi à 770.00€ T.T.C.

25/2014 : GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT D'ENERGIES :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que depuis le 1^{er} juillet 2004, le marché de l'énergie s'est ouvert à la concurrence. Conformément aux conditions des articles L331-1 et L441-1 du Code de l'Energie, les consommateurs peuvent choisir de s'approvisionner en électricité et en gaz naturel auprès des opérateurs historiques aux tarifs réglementés de vente ou auprès de tout fournisseur aux conditions tarifaires de marché. A cet effet, le SIEEEN s'est associé aux trois autres syndicats de Bourgogne et ont décidé de créer un groupement de commandes d'achat de gaz naturel. Ce groupement de commandes vise à mutualiser les besoins en vue de parvenir à un volume de consommation propre à obtenir des offres de fourniture les plus compétitives possibles. Naturellement, chaque adhérent au groupement n'utilisera le gaz naturel qu'en fonction de ses besoins propres, sur la base des prix négociés dans l'appel d'offres global.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil l'adhésion au groupement de commandes pour l'achat d'énergies sur le périmètre de la région Bourgogne.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE**, (10 voix pour, 1 voix contre) :

- d'adhérer au groupement de commandes pour l'achat d'énergies sur le périmètre de la région Bourgogne
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire pour mener à bien cette affaire.

MENUISERIES EXTERIEURES « ABBAYE :

Monsieur le Maire rappelle les termes de la délibération n° 22/2014 en date du 9 juillet 2014 portant sur des travaux supplémentaires de peintures concernant les menuiseries extérieurs de l'Abbaye. Il demande au Conseil Municipal de rajouter la somme de 110€ sur ce programme.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE**, à l'unanimité :

- d'accepter l'inscription budgétaire au compte Investissement Dépenses 2313-Opération n° 117 intitulé « Menuiseries Extérieurs Abbaye » pour un montant de 110€.

26/2014 : DECISION MODIFICATIVE N° 3 :

Au vu de toutes les décisions prises précédemment, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que des mises à jour budgétaires se révèlent indispensables.

Il propose donc d'établir une décision modificative n° 3 qui se présente comme suit :

27/2014 : MODIFICATION DES STATUTS DU S.IAEP :

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable réuni le 30 juin 2014, a adopté la modification du nom du Syndicat par celui du SIAEP DES GIRARMES à compter du 1^{er} janvier 2015.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE**, à l'unanimité :

- **d'accepter** le changement de dénomination en SIAEP DES GIRARMES

28/2014 : RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE L'EAU :

Conformément aux dispositions de la Loi 95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement, du décret N° 95-636 du 6 mai 1995 et de l'article L2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport annuel sur la qualité du service de distribution d'eau potable établi au titre de l'année 2013 par le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de Pouilly-sur Loire.

Au cours de l'année 2013, 24 prélèvements ont été pratiqués et analysés par le laboratoire départemental sur l'eau du réseau de distribution du SIAEP.

Le bilan fourni par l'ARS (Agence Régionale de Santé de Bourgogne) indique que l'eau distribuée au cours de l'année 2013 était de bonne qualité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **RECONNAÎT**, à l'unanimité :

- **Avoir pris connaissance** du rapport établi par l'ARS et approuvé par le SIAEP lors de sa séance du 30 juin 2014 concernant le prix et la qualité de l'eau potable distribuée par ce syndicat.

29/2014 : Motion de soutien à l'action de l'AMF pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat

Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, risquent d'être massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros qui sera décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer :

- de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017,
- soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.

Dans ce contexte, le Bureau de l'AMF a souhaité, à l'unanimité, mener une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises. L'AMF, association pluraliste forte de ses 36.000 adhérents communaux et intercommunaux, a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques ; aussi, elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30% de nos dotations. Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, l'AMF prévient que les collectivités ne pourront pas absorber une contraction aussi violente de leurs ressources.

En effet, la seule alternative sera de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'Etat, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).

La commune de Saint-Laurent-L'Abbaye rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes et leurs intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

- elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble » ;
- elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire ;
- enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

La diminution drastique des ressources locales pénalisera à terme nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et pourrait fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

En outre, la commune de Saint-Laurent-L'Abbaye estime que les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités sont très souvent superficielles et injustes.

C'est pour toutes ces raisons que la commune de Saint-Laurent-L'Abbaye soutient les demandes de l'AMF :

- réexamen du plan de réduction des dotations de l'Etat,
- arrêt immédiat des transferts de charges et des mesures normatives, sources d'inflation de la dépense,
- réunion urgente d'une instance nationale de dialogue et de négociation pour remettre à plat les politiques publiques nationales et européennes impactant les budgets des collectivités locales.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE**, à l'unanimité :

- **d'approuver** la motion présentée de soutien à l'action de l'AMF pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat.

TRAVAUX DE VOIRIE :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la compétence voirie appartient à la Communauté de Communes Loire & Vignoble.

Monsieur le Président de la Communauté de Communes propose aux communes de regrouper deux exercices budgétaires sur une seule réalisation « voirie 2015/2016 ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE**, à l'unanimité :

- **d'émettre** un avis favorable pour regrouper deux exercices budgétaires sur une seule réalisation « voirie 2015/2016 ».

QUESTIONS DIVERSES :

1. Parc éolien à Pougny :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un avis d'enquête publique est en cours concernant l'exploitation d'un parc éolien par la SEPE de Ludmila sur la commune de Pougny. Au terme de la procédure, le Conseil Municipal formulera son avis sur le projet par une délibération.

2. Projet éolien « Loire & Vignoble » :

La commune a été approché » par l'entreprise EOLE-RES pour un projet éolien « Loire & Vignoble » dans le but de mettre en place un parc éolien sur les communes de Saint-Laurent-L'Abbaye, Saint-Quentin-sur-Nohain et Suilly-la-Tour. Une réunion est prévue ultérieurement. Une délibération sera formulée quant à l'étude de faisabilité.

3. Rentrée des classes :

La rentrée des classes s'est effectuée dans de bonnes conditions.

L'école de Saint-Laurent-L'Abbaye compte 19 élèves : 10 grande section et 9 CP.

L'emploi du temps de Madame HUET-LABAUME Claudine a été revu pour tenir compte des obligations qui ont été imposées par la « Réforme des Rythmes Scolaires ».

Suite à l'invitation de l'enseignante Madame Magali VANDEN BOSSCHE, Monsieur André SZYMANSKI a assisté à la réunion de rentrée afin d'expliquer aux parents d'élèves comment la Municipalité a envisagé les TAP (Temps d'Activités Périscolaires).

Monsieur le Maire propose que des conseillers de la commission des « Affaires Scolaires » accompagnent sur une ou deux journées Madame Claudine HUET-LABAUME dans son travail à l'école en vue d'un éventuel remplacement en cas d'absence ponctuelle.

Monsieur le Maire remercie le personnel enseignant et le personnel communal qui contribue au bon fonctionnement de notre école.

4. Recensement INSEE 2015 :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la réalisation de l'enquête de recensement que la commune aura à réaliser en 2015 du 15 janvier au 14 février. Il fait part de son intention de nommer Madame Evelyne CROCHET, coordonnateur communal. Une offre pour cet emploi est affichée afin de recruter un agent recenseur. Actuellement une candidature a été déposée.

5. Arrêtés Municipaux :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a pris un arrêté en date du 31 juillet 2014 (Arrêté n° 12/2014) réglementant les dépôts d'ordures et un arrêté en date du 22 septembre 2014 (Arrêté n° 14/2014) prescrivant le déneigement des trottoirs par les habitants.

De plus, un courrier sera adressé aux habitants de la commune dont les haies et arbustes ne sont pas taillés et débordent sur le domaine public pour leur rappeler que la taille leur incombe.

6. Atelier Informatique :

L'atelier informatique proposé par le Conseil Général reprendra le mercredi 15 octobre 2014 à 10 heures.

7. Fête Médiévale :

La 3^{ème} édition de la Fête Médiévale aura lieu le dimanche 5 juillet 2015. Des réunions préparatoires auront lieu mensuellement. Tous les conseillers sont invités à se joindre aux membres des associations afin de préparer cet événement. La prochaine réunion aura lieu le vendredi 24 octobre 2014 à 19 heures à « La Grange ».

8. Manifestations diverses :

• Cérémonie du 11 novembre :

10 heures 30 : célébration religieuse à l'Eglise de Saint-Martin-sur-Nohain

11 heures 15 : cérémonie devant le « Monument aux Morts » de Saint-Laurent-L'Abbaye suivi d'un vin d'honneur à « La Grange ».

• Samedi 6 décembre 2014 :

Noël des Anciens

• Dimanche 14 décembre 2014 :

Noël des Enfants

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la session close.

Fait et délibéré les jour et an susdits.

La séance est levée à 21 heures.

Jean FOURNIER :

André SZYMANSKI :

Patrice MORLAT :

Gustave BIENFAIT :

Stéphanie PLATEAUX :

Jean-Pierre LEGUAY :

Manichanh MANFREDI :

Jean-Marc THOMAS :

Patrick BONIN :

Olivier CHIFFRAY :

Michèle CHARVET :

